



**Assemblée départementale
Session ordinaire
Réunion du 27 septembre 2024**

PROCES-VERBAL

Vendredi 27 septembre - Matin

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 27 septembre 2024 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Besson pour les délibérations n° 2024 SO2 F 32 1 à 2024 SO2 C 39 17

Mme Anne Gérin donne pouvoir à Mme Imen De Smedt

Mme Delphine Hartmann donne pouvoir à Mme Christèle Grangeot

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard

M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux

M. Bernard Perazio donne pouvoir à M. Roger Marcel pour les délibérations n° 2024 SO2 B 20 3 et 2024 SO2 C 39

M. Gérard Dézempte

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En ouverture de séance, le Président exprime son soutien aux quatre agents départementaux victimes d'un accident de la route, et à leur famille.

Le Président rend hommage à Monsieur Christophe Borg, Conseiller départemental en exercice. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Président rend également hommage à Mesdames Madeleine Barathieu, Anne Le Gloan et à Messieurs Louis Mermaz, Claude Bertrand et Christian de Battisti, anciens conseillers départementaux récemment décédés. Il salue les familles présentes dans le public et leur exprime le soutien de l'ensemble des conseillers départementaux.
Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 28 juin 2024.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 F 32 1

Rapporteur : M. Jean-Pierre Barbier

Remplacement d'un conseiller départemental

Présentation du rapport par M. Barbier.

Interventions :

M. Barbier procède au dépôt de la liste pourvoyant le poste vacant de la commission permanente par M. Baudain à 9h52.

M. Baudain rend hommage à titre personnel à M. Borg dont il souligne l'humour et l'humanité.

M. Barbier constate à l'issue du délai d'une heure qu'aucune autre liste n'a été déposée.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 20 2

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

« Isère Durable » - Schéma global des transitions du Département de l'Isère

Présentation du rapport par M. Chriqui et diffusion d'une vidéo de présentation générale du projet.

Interventions :

M. Chriqui complète sa présentation en soulignant qu'Isère Durable consiste à s'occuper de ce qui relève de la responsabilité du Département dans une stratégie durable qui s'appuie sur une identité et des valeurs telles que l'objectivité, l'exemplarité, l'accompagnement, la confiance, l'innovation et la collégialité. La vision de l'écologie portée par la Majorité est transversale et présente dans l'ensemble des délégations données aux vice-présidents sous la direction du Président.

M. Cucarollo exprime sa reconnaissance pour les hommages rendus et son soutien aux agents départementaux accidentés. Il considère que le plan Isère Durable ne répond pas aux enjeux actuels liés à l'accélération du changement climatique. Il rappelle les propositions formulées par son groupe politique lors de séances précédentes par le biais d'amendements. Il considère que le Département ne prend pas pleinement sa part.

Mme Germain constate que le rapport atteste d'un changement de position de la Majorité qui témoigne de la prise en compte de données scientifiques. Son groupe politique partage un certain nombre des actions proposées et des objectifs mis en exergue. Toutefois, elle regrette que le Département ne s'engage pas sur des sujets majeurs tels que la Zone à faible émissions ou le RER métropolitain. Elle relève que les territoires urbains sont concernés au même titre que les territoires ruraux par les effets du changement climatique. L'engagement devrait être plus fort sur les enjeux agricoles et d'alimentation, de gestion de l'eau ou d'artificialisation des sols sur lesquels des ruptures sont à assumer.

M. Barbier souligne que la boussole Isère Durable reprend notamment des actions qui sont en cours depuis plusieurs années selon une direction déterminée dès 2015. Concernant le sujet du RER métropolitain, il rappelle que la loi NOTRe restreint l'action du Département. Ce dernier sera toutefois présent.

M. Polat valorise l'action positive de la collectivité qui agit, en opposition avec les discours pessimistes.

Mme Debost évoque les actions portées par Alpes Isère Habitat avec le soutien du Département.

Présentation de l'axe 1 - une agriculture et une alimentation locales et de qualité par Mme Simon. Une vidéo est diffusée portant sur le projet d'alimentation 100 % local ou bio dans les cantines.

Interventions :

M. Barbier indique que le taux de produits locaux ou bio proposés dans les cantines atteint 60 % actuellement.

M. Cucarollo constate que cette politique a été initiée avant 2015 sous la direction de Mme Catherine Brette. Concernant le projet Mieux de viande, il souligne que son groupe ne prône pas l'interdiction de consommation de viande mais une diminution de cette dernière. Il met en avant la nécessité de proposer une alternative dans les cantines. La commande publique doit également participer au soutien de la filière de l'agriculture biologique.

Mme Romera considère que les engagements manquent de précisions sur les objectifs, les indicateurs et les recommandations. Elle interroge le fait de n'avoir pas favorisé les viandes blanches plutôt que les viandes rouges dans les cantines mais aussi de baisser la consommation de viande. Un accompagnement des éleveurs de viande rouge est nécessaire notamment au regard des enjeux en termes de diminution de production des gaz à effet de serre. Elle souligne que le Département n'est pas à l'abri de l'élevage intensif et qu'il doit soutenir les agriculteurs dans des pratiques agroécologiques.

M. Barbier insiste sur la nécessité de ne pas être dogmatique.

M. Perazio met en avant le coût du repas de cantine à 2 €, bénéfique à l'ensemble des familles iséroises ainsi que la politique d'achat et de gestion en régie directe des cantines des collèges.

M. Papadopulo souligne que les modifications d'activité agricole ne sont pas aisées, particulièrement en Isère du fait de la configuration du département. La transition se déroule dans le temps long en lien avec la nature.

Mme Questiaux considère que les modifications de pratiques au sein des services départementaux ont débuté avant 2015. Elle constate une baisse de la part du bio entre 2022 et 2023.

M. Barbier rappelle la crise actuelle subie par le secteur du bio.

Mme Questiaux insiste sur l'action nécessaire des collectivités notamment pour diminuer la part de viande consommée en proposant des alternatives végétales. Pour autant le soutien aux éleveurs doit être fait.

M. Billouet considère que prôner le « moins de viande » n'est pas faire preuve de dogmatisme.

M. Madinier aborde les difficultés des éleveurs liées à la fièvre catarrhale ovine. Il fait valoir que le Département travaille avec tous les acteurs des différentes filières et ce notamment avec la mise en œuvre de la marque ISHERE.

M. Barbier souligne l'importance du pôle agroalimentaire et le rôle joué par le Département dans la définition de ses besoins.

Mme Germain interroge sur les objectifs et les intentions en lien avec le projet Mieux de viande. Elle rappelle l'existence du projet « L'Isère dans mon assiette » mis en œuvre en 2014 et la progression de 7 % en dix ans de la part du bio dans la restauration scolaire.

Mme Romera insiste sur le risque de voir se développer en Isère des projets d'élevage intensif.

Mme Puissat témoigne de la détresse des agriculteurs et de leur contribution aux évolutions sociétales. Elle remercie tous les acteurs.

Mme Simon remercie les agents et les agriculteurs pour les actions menées en lien avec cette politique.

Présentation de l'axe 2 – des territoires et des ressources durables par Mme Dolgopyatoff Burllet. Une vidéo est diffusée portant sur le projet « Un arbre, un habitant en Isère.

Interventions :

Mme Couvent insiste sur le caractère essentiel de la ressource en eau et les conflits d'usage à venir. Elle salue la création de l'EPTB et souligne la nécessité d'inclure dans les débats des citoyens et des associations.

M. Revil met en avant l'engagement du Département sur cette thématique depuis plusieurs années dans le soutien notamment aux syndicats géomapiens, aux petites communes ou aux agriculteurs. Les comités d'usagers et les associations environnementales sont présents au sein des instances, de même que dans la conduite de l'étude prospective.

M. Bessiron rappelle l'urgence qui existe au sein des territoires urbains avec la problématique des îlots de chaleur. Il ne remet pas en cause le dispositif « Un arbre, un habitant » mais il souhaite que la collectivité soit plus dynamique.

M. Barbier aimerait que les autres collectivités locales agissent également.

Mme Questiaux considère que le projet « Un arbre, un habitant » manque d'équité, le plafond de subvention étant identique quel que soit le type de territoire. Sur l'axe agricole, elle rappelle la proposition formulée par son groupe concernant la création d'un observatoire des haies qui avait été rejetée.

M. Chriqui rappelle que le projet « Un arbre, un habitant » a été conçu avec des aides différentes selon la typologie de projet. Le Département ne peut agir à la place des collectivités.

M. Bessiron souligne que les collectivités agissent et cite l'exemple de la cartographie des îlots de chaleur réalisée sur Echirolles ainsi que le plan Canopée de la métropole grenobloise.

Mme Dolgopyatoff Burllet insiste sur le travail mené avec l'ONF et les problématiques de renouvellement des jeunes arbres en Isère. La politique menée par le Département est transversale et diversifiée à la fois, elle porte sur la préservation de la biodiversité et la végétalisation.

Présentation de l'axe 3 – des consommations et usages responsables par M. Polat. Une vidéo est diffusée portant sur le projet de la centrale d'achat départementale.

Interventions :

Mme Hours fait valoir que le rapport présenté est structuré autour des trois piliers du développement durable : environnemental, sociétal et économique. La politique du Département traduit un engagement pour soutenir des projets tangibles et innovants. Elle cite l'exemple de la rénovation de l'école maternelle Montfleury à Corenc qui a été accompagnée par le Département dans les études, les expertises et la conduite du projet.

Présentation de l'axe 4 – une mobilité décarbonée par M. Suszylo. Une vidéo est diffusée portant sur le projet la Belle via.

Interventions :

M. Bessiron fait part du soutien de son groupe concernant les actions portant sur les enrobés tièdes, les véloroutes ou le plan de déplacement de l'administration. Il souligne la nécessité

d'agir à tous les échelons territoriaux et de proposer une offre multimodale de transport. Bien que le Département ne soit pas en compétence, il doit être un acteur majeur dans le cadre du projet de RER métropolitain. Il regrette que ne soit pas affirmée dans ce rapport la volonté du Département de voir émerger le projet alors même qu'il siège au SMMAG.

M. Barbier rappelle l'ancienneté du dossier. L'action du Département ne sera conduite qu'en subsidiarité. Le Département doit assumer l'exercice de ses compétences propres relatives à l'action sociale et aux routes.

M. Badouard est favorable aux mesures développées et souhaite remercier l'action des services départementaux sur ces derniers mois au regard des événements climatiques. Il constate toutefois que les actions ne sont pas suffisantes pour conduire une politique décarbonée notamment au regard de la politique de contournement routier qui favorise la circulation des poids lourds.

M. Barbier souligne que le Département participe au financement du covoiturage notamment par sa participation au SMMAG.

Mme Gerbier met en avant l'engagement du Département de la Gironde dans le financement du RER métropolitain local ou celui du Département de la Savoie dans le projet de SERM.

Mme Martin-Grand rappelle que le Département a affirmé son soutien au projet de RER métropolitain à titre subsidiaire. Le montant de la participation ne peut être donné tant que le budget n'aura pas été défini. Le Département participe également au financement des haltes ferroviaires.

M. Barbier se satisfait du soutien exprimé concernant la politique vélo du Département.

Mme De Smedt souligne que la promotion de la pratique cyclable participe à une mobilité respectueuse de l'environnement. Elle met en avant l'aide apportée par le Département aux projets cyclables dans le Sud Grésivaudan.

Mme Germain insiste sur la compétence du Département en matière d'aménagement du territoire qui lui permet d'assurer un rôle politique fort auprès des partenaires. Elle considère que le rapport devrait être amendé afin d'intégrer le RER métropolitain.

M. Barbier répète que le Département a déjà pris position sur cette question. Par ailleurs le contexte financier national devra être également pris en compte.

M. Polat souligne que le financement du contournement de Voiron poursuit également un objectif de santé publique.

Mme Dolgopyatoff Burlet présente l'exemple de la Via Chartreuse, projet ancien qui a pu, grâce à l'aide du Département, se concrétiser.

M. Suszylo se félicite de la réalisation de la Via d'est en ouest, qui permet d'appuyer un tourisme local, durable et responsable.

Présentation de l'axe 5 – l'efficacité énergétique du bâti par M. Perazio. Une vidéo est diffusée portant sur le projet d'éco-rénovation d'un collège.

Pas d'intervention.

Présentation de l'axe 6 – les énergies renouvelables par M. Madinier. Une vidéo est diffusée portant sur le projet de méthanisation.

Interventions :

M. Barbier souligne le rôle moteur joué par le schéma de méthanisation approuvé en 2017. Le Département fait partie des Départements les plus en avance sur ce sujet.

Mme Questiaux salue le travail mené par le Département et tous les acteurs sur cette thématique. Elle relève que la Métropole conduit également des travaux sur les déchets et porte des projets relatifs à la méthanisation des déchets alimentaires dont le recyclage sera prochainement inscrit dans la loi.

M. Barbier conclut en indiquant sa satisfaction dans la présentation des axes qui témoigne de l'action transversale du Département. Il remercie les services communication du Département qui ont produit les vidéos.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (7) : M. Daniel Besson, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amélie Girerd, M. David Queiros, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Contre (9) : M. Thierry Badouard, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Germain, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Pierre-Didier Tchétché

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 20 3

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

Pack solaire : Offre de service aux Communes et EPCI pour accélérer l'installation de projets photovoltaïques en Isère

Présentation du rapport par M. Chriqui.

Interventions :

M. Besson salue la création du pack solaire qui permet la mise en place de nouveaux dispositifs au service des territoires et qui correspond aux engagements passés de son groupe politique. Il reprend les différentes réglementations existantes qui induisent de nouvelles obligations réglementaires. Sans remettre en cause l'utilité du pack solaire notamment en termes de structuration de réseau d'acteurs, il aurait souhaité que l'accompagnement proposé par le Département soit plus ambitieux notamment concernant l'étape de réalisation des projets par la mise en place de dispositifs de soutien financier. Il souligne le rôle primordial joué par les acteurs locaux. Les enjeux concernent également l'autoconsommation sur les bâtiments propres des collectivités.

M. Chriqui fait valoir que la complexité des projets résulte principalement des études préalables nécessaires. Il met en avant l'exemple et la rentabilité du projet mené sur Bourgoin-Jallieu.

M. Barbier indique qu'il n'est souhaitable de surfinancer les projets.

Une vidéo est diffusée portant sur la présentation du dispositif.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Pour (46) : le reste des conseillers présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 C 39 17

Vœu en faveur du maintien des plate-formes chimiques du sud-grenoblois

M. Barbier remercie le groupe UGES d'avoir proposé ce vœu qui fait écho à la pétition qu'il a signée il y a quinze jours. Ce vœu sera voté pour soutenir les salariés et les communes en difficultés.

M. Strappazzon expose le vœu et remercie le Président d'avoir signé la pétition à titre personnel.

Le Président fait procéder au vote :

Ne prend pas part au vote (1) : Mme Céline Dolgopyatoff Burlet

Pour (56) : le reste des conseillers présents ou représentés.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

--

La séance est suspendue à 13h17 et reprend à 14h26

--

Feuille de présence

Vendredi 27 septembre 2024 - Après-midi

--

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

ABSENTS - EXCUSÉS :

Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Besson pour les délibérations n° 2024 SO2 B 23 5 à 2024 SO2 F 34 16

Mme Anne Gérin donne pouvoir à Mme Imen De Smedt

Mme Delphine Hartmann donne pouvoir à Mme Christèle Grangeot

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard

M. Bernard Perazio donne pouvoir à M. Roger Marcel

M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux

M. Gérard Dézempte

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 20 4

Rapporteur : Mme Céline Dolgopyatoff Burlet

Schéma départemental des Espaces naturels sensibles

Présentation du rapport par Mme Dolgopyatoff Burlet.

Interventions :

M. Strappazon considère que la méthode d'élaboration du schéma qui s'est appuyée sur la consultation des collectivités locales et des acteurs est adéquate ainsi que l'orientation forte sur la problématique de la maîtrise foncière et la définition des trois catégories d'ENS qui en résulte. Toutefois il regrette l'absence de règlement d'intervention qui laisse les actions en suspens. Il souligne l'importance du réseau des aires protégées et le rôle réaffirmé de l'Etat et la Région concernant les zones Natura 2000. Les moyens humains et financiers devront être déployés devant le travail restant à accomplir.

Mme Questiaux rappelle le contexte alarmant et les menaces pesant sur la biodiversité et les habitats des espèces. Elle considère qu'il est possible d'améliorer à la fois la quantité et la qualité des ENS. Elle critique la mise en place de critères liés à la maîtrise foncière qui rendent la labellisation des sites très difficile. Elle constate également que le budget consacré aux ENS n'augmente pas alors que les revenus liés à la perception de la taxe d'aménagement augmentent. Elle regrette le rejet systématique par la Majorité des amendements portés par son groupe lors de séances précédentes.

M. Doffagne est enthousiaste quant à la politique menée. Il cite l'exemple de l'ENS sur Champ-sur-Drac qui témoigne de la collaboration des différents acteurs et permet la mise en place d'actions pédagogiques exemplaires.

M. Barbier rappelle que l'objectif poursuivi est d'avoir des sites ENS actifs, porteurs de plans de gestion.

Mme Dolgopyatoff Buret souligne la démarche volontariste portée par le Département concernant le classement en aire de protection forte. Le Département travaille avec ses partenaires pour avoir des plans de gestion qui fonctionnent. Elle rappelle que le Département reste aux côtés des collectivités notamment en ce qui concerne la maîtrise foncière et le droit de préemption.

M. Barbier considère que le foncier n'est pas un verrou et que le Département aide les Communes.

Le Président fait procéder au vote :

Contre (5) : M. Thierry Badouard, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

Pour (52) : le reste des conseillers présents ou représentés.

La délibération est adoptée à la majorité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 23 5

Rapporteurs : M. Christophe Suszylo et Mme Nathalie Faure

Schéma du tourisme et de la montagne 2025-2029

Présentation du rapport par M. Suszylo et Mme Faure

Interventions :

M. Strappazon rappelle qu'une majorité d'acteurs du tourisme est consciente des enjeux climatiques de leur secteur mais a encore des difficultés à se saisir de solutions et à se former. Le Département doit jouer un rôle fédérateur pour construire et piloter une politique de tourisme durable. Il met en avant quatre enjeux : la transversalité et la diversité, la coexistence des cultures différentes publique et privée, le futur du tourisme de montagne et l'ambivalence de ce dernier. Il salue le travail réalisé et la méthode employée et considère que ce schéma appelle un plan ambitieux. M. Strappazon évoque quelques pistes de réflexion relatives à l'habitabilité et l'attractivité des territoires de montagne, la protection des espaces naturels exposés et fréquentés, les enjeux de la mobilité douce et décarbonée avec les ascenseurs

valléens, la réhabilitation des hébergements, le tourisme social, le partage et l'usage de la ressource en eau.

M. Cucarollo relève que son groupe est en accord avec l'essentiel des principes énoncés au sein du rapport. Il rappelle que l'ensemble des acteurs impliqués dans le diagnostic ont saisi les enjeux du changement climatique et de la nécessaire transition. Il salue l'intégration de l'ensemble des politiques départementales au sein de la stratégie tourisme, la prise en compte des spécificités des territoires et la volonté de s'adresser aux jeunes générations. Il attend des réponses concrètes concernant la nature des investissements futurs, les outils destinés à limiter l'accueil sur certains sites et la manière d'accueillir les nouveaux publics. Les actions doivent prioritairement cibler la clientèle locale.

M. Suszylo indique qu'un travail est en cours concernant la problématique de la sur fréquentation. Il salue l'unanimité autour de ce schéma. Il confirme que la clientèle jeune et locale est ciblée. Il rappelle que le tourisme est un pan important de l'économie qui représente 7 % des emplois en Isère d'où la nécessité de le soutenir.

Mme Faure remercie l'opposition pour leurs remarques positives. Elle note la prise de conscience des différentes clientèles concernant l'impact du réchauffement climatique sur le tourisme en montagne. Elle rappelle que les problématiques sont différentes en moyenne et haute montagne. Ce projet de territoire a pour objectif d'aider les communes à avoir une réflexion de long terme pour dégager des projets structurants.

M. Barbier précise qu'avec le réchauffement climatique se posera demain le problème de l'enneigement en moyenne montagne. Deux options se dégagent aujourd'hui : l'arrêt brutal de l'activité ou investir pour une période de transition qui pourra être accompagnée. La décision incombe aux collectivités qui sont en charge de ces stations. Concernant la sur fréquentation, il conviendra d'adopter une position claire.

Mme Kohly rappelle la nécessité d'objectiver les choses en ce qui concerne la sur fréquentation. Concernant le partage des usages, des actions de pédagogie sont réalisées auprès des collégiens avec différents acteurs de la montagne.

Mme Faure ajoute que ce schéma permet de faire du sur mesure et donc de tenir compte de la diversité des territoires de montagne.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 15 6

Rapporteur : M. Christophe Revil

Approbation du périmètre d'intervention de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère

Présentation du rapport par M. Revil.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 17 7

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Modification du règlement départemental d'aide à la lutte contre le scolyte de l'épicéa

Présentation du rapport par M. Madinier.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 B 16 8

Rapporteur : M. Jean Papadopulo

Dissolution de l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ)

Présentation du rapport par M. Papadopulo.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 A 04 9

Rapporteur : Mme. Annie Pourtier

Soutien à l'investissement du projet immobilier de transformation du Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes

M. Julien Polat, représentant du Département au sein du conseil de surveillance du CHUGA, quitte l'hémicycle.

Présentation du rapport par Mme Pourtier.

Interventions :

M. Barbier regrette que le Département soit la seule collectivité à participer de manière active au financement des travaux du CHU qui est un élément essentiel du dispositif médical départemental.

Le Président fait procéder au vote :

Ne prend pas part au vote (1) : M. Julien Polat

Pour (56) : le reste des conseillers présents ou représentés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 E 24 10

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Évaluation à mi-parcours et actualisation du Schéma des pratiques artistiques pour les Isérois 2020-2026

Retour dans l'hémicycle de M. Polat.

Présentation du rapport par M. Curtaud.

Interventions :

M. Billouet salue le travail réalisé par les services et les élus. Il considère que la politique en faveur de la pratique artistique doit répondre aux enjeux de justice sociale et de solidarité territoriale. Le Département doit prioriser l'effort public vers les acteurs et les territoires qui en ont le plus besoin et décroïsonner les domaines en encourageant la diversité et la transversalité. Il estime que les orientations de schéma répondent largement à ces priorités.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 E 24 11

Rapporteur : M. Patrick Curtaud

Pratiques, création, diffusion artistiques : conventions pluriannuelles

Présentation du rapport par M. Curtaud

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 F 31 12

Rapporteur : Mme Annick Merle

Dispositions ressources humaines

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2024 SO2 F 31 13

Rapporteur : Mme Annick Merle

Présentation du rapport social unique 2022

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO2 F 32 14

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice
devant toutes juridictions**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO2 F 34 15

Rapporteur : M. Julien Polat

Rapport d'activité et de développement durable 2023

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2024 SO2 F 34 16

Rapporteur : M. Julien Polat

Bilan des garanties d'emprunts 2023

Présentation du rapport par M. Polat.


Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

La séance se termine à 15h47.


M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental


M. Julien Polat
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024 a été arrêté lors de la séance du 18 octobre 2024.

Pour (58) : M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Gérard Dezempte, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burllet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.